

Subventions sur le renforcement des capacités pour les réseaux de soutien aux familles (RSF) 2024-2025

Guide pour demandes de subventions

Date limite de soumission des demandes : vendredi le 15 mars 2024

Aperçu : Subventions sur le renforcement des capacités pour les réseaux de soutien aux familles

L'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario (OSANO) reçoit des fonds du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) pour octroyer des subventions afin d'aider à soutenir, renforcer et agrandir les réseaux de pairs essentiels composés de familles et des personnes aidantes naturelles (non rémunérées) qui offrent un soutien aux adultes présentant une déficience intellectuelle en Ontario. Les subventions de 2024-2025 seront accordées en mai/juin 2024, et les activités devront être réalisées d'ici le **31 mars 2025**.

Que signifie « réseaux de soutien aux familles »?

Dans le cadre de ce programme de subventions, les RSF sont des groupes de membres de famille et/ou de personnes aidantes naturelles non rémunérées qui soutiennent des personnes présentant une déficience intellectuelle. Afin d'être admissible pour une subvention, les membres du RSF doivent inclure (mais sans s'y limiter) des membres de la famille ou des personnes aidantes naturelles non rémunérées, intervenant auprès d'adultes (18 ans et plus) présentant une déficience intellectuelle. Les RSF sont composés de pairs et dirigés par des familles. Ils jouent un rôle précieux pour :

- mettre en contact les familles et les personnes aidantes naturelles (non rémunérées);
- aider les membres par le biais du soutien familial, de l'éducation, du réseautage et du mentorat par les pairs;
- orienter les familles et les personnes aidantes naturelles non rémunérées vers les soutiens, les services et l'information appropriés qui peuvent aider leurs membres de famille à atteindre leurs objectifs;
- habiliter les membres à défendre et à soutenir la pleine équité, l'inclusion et la citoyenneté des personnes présentant une déficience intellectuelle en Ontario;
- offrir un environnement fondé sur la confiance, le partage d'information, le réseautage et l'établissement des relations.

Les subventions sont destinées aux RSF qui rassemblent des familles et des personnes aidantes non rémunérées de plusieurs familles de la communauté, et non des groupes centrés sur une seule personne ou famille. La famille et les personnes aidantes naturelles non rémunérées sont définies au sens large et peuvent inclure des membres de la famille, des amis, des voisins ou d'autres personnes qui soutiennent et s'engagent mutuellement envers une personne présentant une déficience intellectuelle.

Les RSF commencent souvent comme des réseaux informels de base composés de personnes ayant vécu des expériences similaires et qui ont constaté que la connexion entre pairs était utile. Au fur et à mesure que les RSF se développent, plusieurs d'entre eux augmentent leurs effectifs et leurs activités et se dotent d'une structure plus formelle. Le programme de subventions vise à soutenir les RSF nouveaux et émergents ainsi que ceux qui sont déjà bien établis.

Objectifs du programme de subvention

Les subventions permettront de renforcer les capacités et la durabilité des RSF existants (définis ci-dessus) et d'encourager la création de nouveaux RSF afin d'obtenir les résultats suivants :

1. accroître le nombre de membres et favoriser leur engagement afin d'approfondir les liens sociaux et le sentiment d'appartenance des familles d'adultes présentant une déficience intellectuelle;
2. fournir des forums aux familles et aux personnes aidantes naturelles pour leur permettre de se soutenir et de s'encadrer mutuellement;
3. offrir aux membres des occasions de partager des initiatives locales, des ressources et des informations relatives aux services pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, et au soutien aux familles et aux personnes aidantes naturelles;
4. soutenir les besoins administratifs du réseau;
5. étendre la portée des activités locales et créer des ressources propres au réseau;
6. partager de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres RSF et communautés.

Toutes les activités proposées dans le cadre du financement doivent être cohérentes avec un ou plusieurs de ces objectifs. Nous reconnaissons que certains RSF ont besoin d'un soutien opérationnel de base pour que leur travail puisse se prolonger et être durable, tandis que d'autres sont capables d'entreprendre de nouvelles activités et de nouveaux projets. Nous considérons que les deux sont très importants.

Qui peut présenter une demande?

Pour être admissible au financement, le demandeur doit :

- être un réseau de soutien aux familles existant (tel que défini ci-dessus) **OU** un réseau de soutien aux familles nouveau/émergent **OU** un organisme dont le mandat consiste à soutenir et à autonomiser un ou plusieurs RSF dirigés par des familles;
- être situé ou basé en Ontario;
- avoir une liste des membres actuels du RSF ou des membres prévus;
- inclure des membres ou des membres prévus qui sont des membres de la famille ou des personnes aidantes naturelles non rémunérées d'un adulte (18 ans et plus) présentant une déficience intellectuelle;
- avoir (ou être prêt à ouvrir) un compte bancaire géré par le RSF ou un organisme, avec deux signataires autorisés (cosignataires) qui ne sont pas apparentés et la possibilité de recevoir des fonds par transfert électronique de fonds (TEF). Si le compte bancaire est géré et ouvert par un RSF, il doit être utilisé uniquement pour les opérations bancaires du RSF et le compte peut être au nom du RSF **ou** au nom des deux cosignataires qui ne sont pas apparentés;
- fonctionner selon un modèle d'organisme sans but lucratif (Les entreprises et organisations à but lucratif ne sont pas éligibles)

Chaque RSF ou organisation ne peut présenter qu'une seule demande de subvention. Les demandes conjointes de plusieurs RSF ou organismes seront acceptés mais un seul d'entre eux doit être identifié en tant que demandeur, les autres étant répertoriés en tant que « organismes partenaires » sur le formulaire de demande.

Nous encourageons les demandes provenant de groupes qui reflètent les diverses expériences et communautés de familles ou de personnes aidantes naturelles qui soutiennent les personnes présentant une déficience

intellectuelle à travers l'Ontario, y compris celles qui peuvent rencontrer des obstacles en matière d'accès au soutien.

Les organismes qui présentent une demande au nom d'un RSF doivent fournir des informations qui démontrent l'information suivante :

- le ou les RSF qu'ils soutiennent sont dirigés par des pairs (géré par les familles) et ont la liberté de fonctionner et d'agir avec un haut niveau d'indépendance;
- il existe un besoin de financement qui ne peut être pris en charge par le budget de leur organisme. Le financement ne sera pas accordé pour compenser les coûts de personnel ou les dépenses existantes (par exemple, si un personnel est actuellement fourni pour faciliter un RSF, une subvention ne sera pas accordée pour remplacer ces coûts).

À quoi peut servir la subvention?

Les subventions soutiendront un large éventail d'initiatives et d'activités qui aident à renforcer les capacités des RSF. Il est important que les dépenses et les activités :

- aident à atteindre un ou plusieurs des six objectifs du programme de subventions (comme indiqué dans la section **Objectifs** ci-dessus);
- profitent aux membres du RSF dans leur ensemble;
- soient utilisées et mises en œuvre d'ici le 31 mars 2025;
- soient supportées par des reçus ou des factures.

Voici des exemples de dépenses et d'activités admissibles. Veuillez noter que les dépenses admissibles ne se limitent pas à ces exemples, à condition qu'elles respectent les directives décrites ci-dessus :

- les frais administratifs, y compris les plateformes de réunion en ligne ou les comptes en ligne, les services bancaires, les frais d'appels interurbains.;
- les coûts liés à un événement ou à une réunion, y compris les repas, la location de l'espace pour tenir la réunion ou l'événement, l'animation;
- les coûts pour soutenir la promotion des activités du réseau;
- l'élaboration, la conception et/ou la production de ressources propres au réseau.

Les dépenses et activités suivantes **ne sont pas admissibles** au financement :

- les dépenses qui ne profitent qu'à des personnes ou des familles en particulier (plutôt qu'aux membres des RSF dans leur ensemble);
- Les frais facturés pour le temps/les services fournis par les personnes qui soumettent la demande de subvention.
- les dépenses qui font déjà partie du budget d'un organisme (les organismes qui présentent une demande doivent s'assurer que leur initiative profite directement aux RSF et leur donne les moyens de renforcer les capacités de réseautage, et non pour des programmes, des groupes ou des initiatives qui reçoivent déjà un financement);
- les dépenses pour lesquelles des factures ou des reçus ne peuvent pas être fournis;
- les frais de construction ou de développement;
- les coûts en capital importants;
- les frais liés au prêt hypothécaire, au loyer ou au logement (toutefois la location d'un espace pour tenir une réunion ou un événement est autorisée);

- les activités qui dépendent d'un financement supplémentaire au-delà de la subvention.

Types de financement et montants des subventions :

Les demandes de subventions allant de 1 000 \$ à 10 000 \$ seront acceptées. Nous nous attendons à ce que la plupart des subventions accordées soient de 2 500 \$ et 4 500 \$. Les demandeurs ne peuvent soumettre qu'une seule demande et doivent postuler à l'un des trois types de financement :

- 1) **Les RSF nouveaux et émergents (1 000 \$ à 4 500 \$)** : pour soutenir la création de nouveaux RSF et renforcer les capacités des RSF moins établis. Il peut s'agir d'un groupe informel de familles et de personnes aidantes naturelles qui souhaitent créer un RSF dans leur communauté, ou d'un RSF plus petit ou émergent qui bénéficierait d'un financement pour l'aider à poursuivre ses activités et à se développer.
- 2) **Croissance et soutien des RSF existants (1 000 \$ à 4 500 \$)** : pour renforcer la capacité des RSF déjà établis, mais qui ont besoin de financement pour se maintenir, se renforcer et se développer.
- 3) **Subventions Impact et Collaboration (2 500 \$ à 10 000 \$)** : pour soutenir les initiatives de collaboration qui auront un impact plus important et qui profiteront aux familles et aux personnes aidantes naturelles d'adultes de plus d'un RSF ou qui toucheront plusieurs communautés dans la province.

Le montant total des fonds qui seront accordés dans chacune des catégories n'est pas prédéterminé et sera basé sur les demandes reçues. En raison des limites de fonds, les demandes peuvent ne pas être approuvées et les subventions peuvent être accordées pour un montant inférieur au montant total demandé. La priorité sera accordée aux initiatives communautaires locales.

Veuillez écrire à si vous n'êtes pas certain au sujet du type de financement auquel vous devez postuler.

Comment les subventions approuvées seront-elles choisies?

Les demandes de subvention seront examinées et évaluées par un comité d'examen comprenant des membres du personnel de l'OSANO et des intervenants externes.

Chaque demande de subvention sera examinée et évaluée pour garantir que la demande est complète et que les dépenses et les activités proposées sont conformes aux paramètres décrits dans ces directives.

Toutes les demandes seront notées en fonction des critères d'évaluation suivants : (note maximale de 20 points) :

- Impact (9 points)
 - *La demande démontre un avantage et un impact positif pour les RSF et les familles ou les personnes aidantes naturelles qu'ils soutiennent, ainsi qu'un potentiel d'impact positif à plus long terme.*
 - *La demande démontre un besoin de financement qui n'est pas offert ailleurs.*
- Harmonisation avec les objectifs du financement (7 points)
 - *Le financement vise à renforcer les capacités ou à soutenir les activités des RSF existants (définis ci-dessus), et à encourager la création de nouveaux RSF.*
 - *Harmonisation avec un ou plusieurs des six objectifs du programme de subventions (comme indiqué ci-dessus).*

- Optimisation des ressources (4 points)
 - *La demande démontre une bonne optimisation des ressources et fournit une description de la façon dont le financement sera utilisé.*

L'OSANO prendra la décision finale quant aux demandes qui seront financées.

Comment présenter une demande?

Pour présenter une demande, remplissez le formulaire de **demande de financement** et signez la **liste de contrôle et les conditions**. Ensuite, envoyez-les par courriel à grants@ontariocaregiver.ca **au plus tard le vendredi 15 mars 2024, à 15 h**. Le formulaire de demande est disponible en format Word sur notre site Web.

De plus, tous les bénéficiaires de subventions doivent remplir et renvoyer le **Formulaire de renseignements de transfert électronique de fonds (TEF)** qui vous sera fourni lors de la notification de l'approbation de votre subvention.

Toutes les exigences financières doivent être remplies, y compris les suivantes :

- Chèque annulé ou relevé d'informations du transfert électronique de fonds de la banque du RSF envoyé à l'OSANO, en cas d'approbation de la subvention.
- Compte dédié pour le RSF avec 2 cosignataires autorisés et non apparentés sur le compte susmentionné.

Comment les fonds seront-ils distribués?

Les demandeurs retenus seront informés à la fin de mai ou au début de juin 2024.

Les demandeurs retenus doivent remplir, signer et renvoyer la **Lettre d'acceptation** et le **Formulaire de renseignements de TEF** avant que le financement ne soit attribué.

Tous les demandeurs retenus doivent signer et renvoyer la Lettre d'acceptation et le Formulaire de renseignements de TEF avant le 15 juillet 2024, sinon la demande de subvention pourrait être annulée et transmise à un autre demandeur.

Obligations de reddition de comptes et de production de rapports pour les bénéficiaires de subventions

Les bénéficiaires de subventions devront remplir un rapport intermédiaire et un rapport final. Ces rapports incluront des mises à jour sur les progrès, les dépenses par rapport au budget, les réalisations, les éléments en suspens à terminer ainsi que l'impact par rapport aux objectifs du programme. Le rapport final comprendra également un rapport final des dépenses et du budget, accompagné de copies de tous les reçus. De plus, les bénéficiaires devront soumettre une vidéo de 1 à 2 minutes décrivant leur projet et ses résultats une fois terminés.

Calendrier :

Vous trouverez ci-dessous le calendrier prévu pour le déploiement du programme de subventions :

Appel de demandes ouvert	Semaine du 5 février 2024
Séances d'information pour les candidats intéressés (en anglais)	20 février 2024 à 19 h 27 février 2024 à 12 h
Date limite pour soumettre les demandes	15 mars 2024 à 16 h
Date pour informer les demandeurs retenus	Mi-mai 2024
Soumission des formulaires d'acceptation et financier par les bénéficiaires	Mi-juin à fin juin 2024
Attribution des fonds de la subvention	Mi-juin à fin juin 2024
Premier rapport d'étape envoyé par les bénéficiaires de subventions	15 novembre 2024
Séance de partage et de transfert de connaissances pour les bénéficiaires de subventions	Janvier 2025
Toutes les activités et dépenses liées à la subvention terminées	31 mars 2025
Rapport final envoyé par tous les bénéficiaires de subventions	12 avril 2025

Séances d'information pour les candidats intéressés

Les candidats sont encouragés à participer à une séance d'information (via Zoom) offerte à deux dates différentes. Les deux sessions aborderont le même contenu. Veuillez noter que ces séances seront uniquement disponibles en anglais. Si vous souhaitez parler à quelqu'un en français, veuillez contacter grants@ontariocaregiver.ca.

Le mardi 20 février 2024 à 19 h (HNE)

[Participer à une réunion Zoom](#)

Meeting ID: 833 3851 6540

Passcode: 012568

Le mardi 27 février 2024 à 12 h (HNE)

[Participer à une réunion Zoom](#)

Meeting ID: 816 6630 6418

Passcode: 701316

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les subventions RSF, le calendrier, l'admissibilité ou si vous avez des questions à propos de votre idée, événement ou projet, vous pouvez consulter la FAQ ou écrire à grants@ontariocaregiver.ca. Le formulaire de demande est disponible sur notre site [Web](#).